

**DECISION PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATION POUR
UNE ANIMATION SON ET LUMIERE SUR LA FACE DE L'ABBATIALE**

Adm N° 2025 - 40

Le Maire de MOISSAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,

Considérant la nécessité pour le Service « Festivités et culture » de permettre le bon déroulement de son événement : « Son et lumière sur la face de l'Abbatiale » :

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET ET COUT

De signer les contrats suivant pour la programmation de l'action événementielle du service « Festivités et culture » :

DATE EVENEMENT	INTERVENANTS	CACHET (TTC)	LIEU	ORGANISATEUR
Du 25 juillet au 17 août 2025 Création artistique	ELECTRONSON STUDIO Electroson Studio 44 rue de l'Huilerie 34150 Aniane	24 998,80€ TTC	Place Roger Delthil 82200 Moissac	Service Festivités
Du 25 juillet au 17 août 2025 Installation Technique	ELECTRONSON STUDIO Electroson Studio 44 rue de l'Huilerie 34150 Aniane	23 000.00€ TTC	Place Roger Delthil 82200 Moissac	Service Culture
<u>TOTAL</u>		47 998.80€ TTC (39 999.00€ HT)		

ARTICLE 2 – FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 3 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 04 février 2025

Le Maire,



Romain LOPEZ